

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juillet 2016**

OBJET

**11 – CONSTRUCTION D'UN POLE PETITE
ENFANCE/SOLIDARITE – APPROBATION
DE L'AVANT-PROJET DETAILLE**

N° 2016-07-11

NOMENCLATURE : 8/2/4

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 19

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 10

Gil RANNOU donne pouvoir à Elisa DRION
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Magali LEMASSON
Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY
Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine RENAUDEAU
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....19
ayant un pouvoir...10
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Elisa DRION

Afin de réaliser les études liées à l'opération du futur pôle petite enfance/solidarité, une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée le 22 décembre 2015. Le groupe de travail Marchés a attribué, après analyse des offres, le marché de maîtrise d'œuvre au groupement MALLERET CORNEDE MENARD / GAUDIN INGENIERIE / AREST pour un montant de 44 250,00 € HT, soit 53 100,00 € TTC.

Le projet d'équipement public est situé 59 rue de la Mairie.

Un groupe de pilotage, composé d'élus, d'agents communaux, de représentants de la CAF et de la PML, a été constitué pour la mise au point de ce projet.

Il appartient à présent au conseil municipal de se prononcer sur l'Avant-projet détaillé (APD) du pôle petite enfance/solidarité.

Publié le 06/07/16

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160704-2016-07-04-DE11-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016

Eléments principaux constituant l'APD

Accueil	49 m ²
Administration	75 m ²
Activités Ram/Passerelle/Accueil parents enfants	196 m ²
Locaux communs et techniques	112 m ²
TOTAL SURFACES UTILES	432 m²

Le **coût estimatif en phase APD**, valeur juin 2016, est de **583 720,65 € HT**, hors mobilier.

L'APD a fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage le 14 juin 2016. Les remarques faites lors du comité de pilotage ont été prises en compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 23 Voix pour et 6 Abstentions, décide :

- **DE VALIDER l'avant-projet technique détaillé tel que présenté ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à préparer et à lancer le dossier de consultation des entreprises ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

Pour extrait conforme,

Le 4 juillet 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

